

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc**  
**Séance du 19 novembre 2024**  
**N° 2024.11.19\_2.2.**

**Point 2 – Formation et vie universitaire**

**2.2. Ouverture du diplôme d'études supérieures du notariat (DESN)**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu le décret n°73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire, modifié ;*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;*

*Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;*

*Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 7 novembre 2024, portant sur l'objet de la présente délibération ;*

► **Le conseil d'administration approuve l'ouverture du diplôme d'études supérieures du notariat (DESN).**

**Résultat du vote :**

|                       |    |                                |    |
|-----------------------|----|--------------------------------|----|
| Membres en exercice : | 33 | Nombre de suffrages exprimés : | 21 |
| Quorum :              | 17 | Contre :                       | 0  |
| Membres présents :    | 12 | Abstention :                   | 0  |
| Membres représentés : | 9  | Pour :                         | 21 |
| Nombre de votants :   | 21 |                                |    |

Fait à Chambéry, le

**Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,**

**Philippe GALEZ**

|  |  |            |
|--|--|------------|
| Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles   | Délibération publiée sur le site internet de l'université le : | 26/11/2024 |
|  | Transmise au recteur de région académique le :                 | 26/11/2024 |
| <p><b>Modalités de recours contre la présente délibération :</b> <i>La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.</i></p> <p><i>En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.</i></p> |  |            |

# Ouverture du diplôme d'études supérieures du notariat (DESN)

## Contexte et objectifs

Le diplôme DESN prend la suite du DSN en application du Décret n° 2022-1298 du 7 octobre 2022 relatif au diplôme d'études supérieures de notariat. Il s'agit d'un diplôme sanctionnant le suivi de deux années de formation en alternance divisées en 3 période distinctes. Ces deux années se concluent par un rapport de stage qui fait l'objet d'une soutenance. Le diplôme est porté par l'Institut de formation notariale (INFN- Lyon) et l'USMB.

## Modalités pédagogiques

### Atouts

Formation en alternance pratique et théorique permettant après délivrance du diplôme, d'exercer pleinement les fonctions de notaire comme officier public et ministériel.

### Programme

**PREMIÈRE PÉRIODE DE FORMATION : LE NOTAIRE, OFFICIER PUBLIC ET MINISTÉRIEL : 85 H portant sur :**

- L'acte notarié : domaine de l'authenticité, force de l'acte notarié, l'acte notarié numérique, l'accès des notaires aux fichiers, les formalités postérieures à l'acte
- Déontologie et responsabilité notariale : règles déontologiques, obligations déclaratives, les responsabilités professionnelles
- La profession notariale : histoire de la profession, accès la profession, organismes professionnels, tarif du notaire, comptabilité notariale, médiation notariale et arbitrage
- Contribution du notaire aux politiques publiques (Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme en particulier)
- Les humanités notariales
- Les outils et ateliers numériques

**DEUXIÈME PÉRIODE DE FORMATION : LE NOTAIRE, EXPERT JURIDIQUE : 300 H divisées en trois modules :**

**1) Module ingénierie des actes du droit des personnes et de la famille et techniques liquidatives – 90 h :**

- Personnes et patrimoines
- Régimes patrimoniaux des couples
- Successions et libéralités
- Droit international privé des personnes et de la famille
- Fiscalité des personnes et de la famille

**2) Module ingénierie des actes du droit immobilier et du droit rural – 120 heures**

- Droit de la copropriété et organisation collective des immeubles
- Droit de l'urbanisme
- Droit de la construction
- Droit de l'environnement

- Droit public immobilier
- Fiscalité immobilière
- Droit rural
- Fiscalité agricole
- Protection sociale agricole
- Vente immobilière
- Négociation immobilière
- Baux civils
- Financement et garanties
- Droit international privé

**3) Module ingénierie des actes du droit des affaires et de l'entreprise – 90 h**

- Droit commercial
- Opérations sur fonds de commerce et autres fonds
- Droit des sociétés civiles et commerciales
- Droit des groupements spéciaux
- Financement de l'entreprise
- Transmission de l'entreprise
- Droit des entreprises en difficulté
- Droit international privé et droit européen des affaires
- Droit fiscal des affaires

**TROISIÈME PÉRIODE DE FORMATION : LE NOTAIRE, ENTREPRENEUR : 168 H divisées en deux modules :**

**1) Module d'expertise entrepreneuriale – 108 h :**

- La nomination et l'installation
- L'entreprise notariale
- Aspects fiscaux et comptables
- Le tarif
- La réflexion stratégique de l'entreprise notariale
- La gestion des ressources humaines et le management
- La relation client

**2) Module de langue étrangère – 60 h**

**Organisation**

Co-direction du DESN entre des membres titulaires de la faculté de droit et l'INFN de Lyon.

**Modalités d'obtention**

Validation de chacune des périodes par des examens terminaux et un contrôle continu puis une note de rapport de stage.

## Profil des candidats et régime d'inscription

Titulaires d'un M2 droit notarial ou admis par une commission nationale et ayant obtenu un M2 en droit dans une autre spécialité et ayant suivi un module de mise à niveau.

## Débouchés

Notaire

## Aspects budgétaires

### Coût pour l'USMB

La formation est financée par l'INFN et par la Chambre interdépartementale des notaires des Savoie qui met à disposition ses locaux pour recevoir les élèves notaires. La Faculté de droit est amenée ponctuellement à mettre à disposition des amphithéâtres pour des journées mutualisées, pour la pré-rentree ainsi que pour l'organisation des examens.

### Droits d'inscription

Fixés par arrêté du 12 avril 2024 relatif aux droits de scolarité du diplôme d'études supérieures de notariat, art. 2 :

« Les usagers qui préparent au diplôme mentionné à l'article 1er s'acquittent d'un montant de 320 euros par an au titre des droits de scolarité universitaires. Les montants de ces droits sont indexés chaque année à compter de l'année universitaire 2025-2026 en fonction de l'indice national des prix à la consommation hors tabac constaté par l'Institut national de la statistique et des études économiques pour la France pour l'année civile précédente. L'indice est mesuré au mois de janvier précédent l'année universitaire concernée. L'indice de référence est celui mesuré en janvier 2024. Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche. Si le chiffre après la virgule est inférieur à 5, l'arrondi s'effectue à l'unité inférieure. Si le chiffre après la virgule est égal ou supérieur à 5, l'arrondi s'effectue à l'unité supérieure »

## Informations complémentaires

Niveau d'entrée : M2 droit

Composante porteuse du parcours : FD

Lieu des cours : Pringy, exceptionnellement Campus Jacob-Bellecombette.

Date d'ouverture : 6 janvier 2025

Responsable du parcours : Yann Favier et Sylvain Bernard